

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Dupont Olivier demeurant Laie aux Sangliers 16 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Laie aux Sangliers, 16 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°535/2H6.

Le projet consiste en l'aménagement des abords d'une maison unifamiliale, celui-ci se compose de plusieurs éléments distincts et se présente comme suit :

- la modification du relief du sol, couplée et/ou destinée aux aménagements suivants ;
- La création de deux emplacements de parkings situés au niveau de la limite parcellaire à front de voirie, à gauche de l'entrée existante de l'habitation. Des remblais et des murs de soutènement seront installés pour arriver à une surface plane de 14 m de long sur 3,9 m de large (la haie existante sera replantée derrière les emplacements de parkings) ;
- L'installation d'une terrasse carrelée de 81 m², sur un premier plateau, dans la zone de cour et jardin, pose d'un mur constitué de "L" en béton de 20 m de long sur 1 m de hauteur ;
- L'installation sur un 2ème plateau d'une surface totale de 147 m² (21 m de long, 7m de large) en contrebas du 1er plateau, celui-ci sera composé d'une piscine de 44 m², de 2 terrasses carrelées (58 m²) situées de part et d'autre de la piscine, de quelques plantations et d'un mur de soutènement composé de "L" en béton de 2,9 m de hauteur sur 21 m de long ;
- L'installation de 2 escaliers extérieurs :
 - le 1er à gauche de l'habitation, allant du volume annexe jusqu'au 2ème plateau (entre 1 et 3m de large).
 - le 2ème à droite de l'habitation, allant de la zone de recul jusqu'au bas du 2ème plateau (1m de large).
- La zone où était précédemment installée une piscine sera remblayée suivant le relief du sol existant.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be. Une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 au 27 septembre 2023 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 31 août 2023